M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. HÉON: L'honorable député voudra bien noter que des hommes publics, et des hommes virils, qui parlent au nom des sept douzièmes de la population canadienne ont droit à autant de respect et d'égards que ceux qui ne représentent qu'un demi-million d'habitants. Quant à l'honorable M. Duplessis,et je ne demande pas à la Chambre de partager mon avis,-il dirige avec une grande compétence les destinées de la province de Québec. Je demanderais aux honorables députés d'en face comme à toute la Chambre de ne pas oublier qu'il est le premier ministre de cette province où se trouve la grande majorité de l'élément canadien-français et qui présente des particularités très importantes. Québec est Québec. A quelque parti qu'il appartienne, un premier ministre de la province de Québec doit toujours se rappeler qu'il dirige une province où il faut tenir compte de certains facteurs traditionnels, culturels et raciaux très importants. Je félicite mes collègues de langue française, des deux côtés de la Chambre, d'avoir lu, comme je les ai lus, les éditoriaux qui ont paru dans les journaux canadiensfrançais, les résolutions adoptées par nos sociétés nationales, nos sociétés de jeunes gens, nos conseils municipaux et nos commissions scolaires, approuvant l'attitude du premier ministre du Québec; et si tous mes honorables collègues avaient pu en prendre connaissance, peut-être seraient-ils moins empressés à...

M. CRUICKSHANK: Mais que disent les Témoins de Jéhovah?

M. HÉON: Je suis toujours prêt à discuter ce point. Mon honorable ami est trop tolérant pour soulever maintenant cette question à la Chambre. Plus tard, cependant, s'il le désire, j'en parlerai.

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): On demande l'honorable député de Lake-Centre!

(Texte)

M. HÉON: Y a-t-il un autre honorable député qui a dit qu'il était prêt à discuter la question des Témoins de Jéhovah?

Plusieurs VOIX: Oui.

M. HÉON: Qui l'a dit? Plusieurs VOIX: Personne.

(Traduction)

Quoi qu'il en soit, messieurs Drew et Duplessis sont dûment élus premiers ministres de leurs provinces respectives, et absolument rien n'indique, à la lumière des dernières élections complémentaires, qu'ils aient le moins du monde perdu la confiance de leurs concitoyens.

On nous dit que les assemblées législatives de l'Ontario et du Québec étudieront à fond dès leur présente session les propositions fédérales. Nous respectons assez les législatures provinciales, monsieur l'Orateur, pour ne pas leur nier, en leur qualité de porte-parole librement élus par les provinces, le droit de se prononcer pour leurs mandants sur un problème de cette importance.

Pour ma part, j'attendrai avec un vif intérêt—non pas sur le plan électoral mais sur le plan canadien—le résultat des discussions qui auront lieu aux assemblées législatives. Je suis de la province de Québec,—je suis fier d'en être,— et je ne saurais me soustraire à l'influence qu'exercera sur moi la décision de l'assemblée législative de ma propre province.

Un dernier mot, monsieur l'Orateur. Des rumeurs veulent à la Chambre, que le pays s'achemine vers des élections générales. Le premier ministre (M. Mackenzie King), dans son discours du 3 février dernier, ne s'est pas montré trop rassurant. De plus, le journal le *Droit* du mercredi 5 février 1947, reproduisant pour ses lecteurs les moindres détails de ce qui s'était passé au caucus libéral le matin du même jour, a publié—ce que mon honorable ami ne peut nier...

M. CRUICKSHANK: Mais je peux dire que vous ne savez pas ce que vous dites.

M. HÉON: Avez-vous lu le compte rendu?

M. CRUICKSHANK: Assistiez-vous au caucus?

M. HÉON: L'avez-vous lu?

M. CRUICKSHANK: Vous faites écho à des rumeurs, comme dans le reste de votre discours.

M. HÉON: Ecoutez-moi et vous pourrez réfuter mes paroles par la suite.

M. CRUICKSHANK: Vous dites des sottises.

M. HÉON: Il est évident que quelque chose l'agace. Avant que les honorables députés m'interrompent, je les prie d'écouter ce que je vais leur dire. Libre à eux de réfuter ensuite mes déclarations. Si mon honorable ami n'aime pas ce que je citerai, c'est regrettable. Il s'agit d'un journal français, mais, pour la gouverne de mon honorable ami, je vais traduire le passage. L'article, intitulé Drapeau...-mon honorable ami comprendra ceci, puisqu'il vient de la Colombie-Britannique. Sous le titre Drapeau sans Union Jack. Le pays s'achemine vers des élections générales, Le Droit, d'Ottawa, numéro du mercredi 5 février 1947, a publié un article dont le passage suivant figure en page 11, mon honorable ami peut contrôler: "C'est